

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°068/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **14 août 2025**Date d'affichage : **21 août 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 20 août à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Yveline CORDIER, Lisa FAURE, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK,

Lisa FAURE a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	9
VOTANTS	:	9

OBJET : BUDGET DU CAMPING : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications à apporter au budget du camping afin faire correspondre les crédits en dépenses et en recettes de l'opération 10-Aménagement du camping, aux financements obtenus et marchés de travaux signés.

L'ensemble des mouvements est décrit sur le tableau ci-après :

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-10 : AMENAGEMENT DU CAMPING	0,00 €	0,00 €	0,00 €	85 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	85 000,00 €
D-2318-10 : AMENAGEMENT DU CAMPING	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €
Total Général		85 000,00 €		85 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE les nouvelles inscriptions budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Lisa FAURE

